

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 19 septembre 2008 portant nominations à la Commission nationale de première instance de qualification de radiodiagnostic et imagerie médicale

NOR : SJSH0830963A

La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,
Vu le code de la santé publique ;
Vu l'arrêté du 30 juin 2004 portant règlement de qualification des médecins ;
Vu les propositions faites par le Conseil national de l'ordre des médecins les 11 et 30 juillet 2008,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés à la Commission nationale de première instance de qualification de radiodiagnostic et imagerie médicale :

- Pr Claude Marsault, président titulaire ;
- Pr Louis Boyer, président suppléant.

Article 2

Sont nommés à la Commission nationale de première instance de qualification de radiodiagnostic et imagerie médicale, en qualité de représentants de l'ordre des médecins :

- Pr Philippe Rouleau, membre titulaire ;
- Pr Denis Régent, membre suppléant ;
- Dr Jean-François Meder, membre titulaire.

Article 3

Sont nommés à la Commission nationale de première instance de qualification de radiodiagnostic et imagerie médicale, en qualité de représentants de la Fédération nationale des médecins radiologistes :

- Dr Saranda Haber, membre titulaire ;
- Dr Jean-Luc Dehaene, membre suppléant ;
- Dr Laurent Verzaux, membre titulaire ;
- Dr Jean-Philippe Masson, membre suppléant.

Article 4

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Fait à Paris, le 19 septembre 2008.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement simultané de la directrice
de l'hospitalisation et de l'organisation des soins,
et du chef de service, du sous-directeur et de son adjointe :
La chef du bureau M2,

D. BARELLI